

Plan de protection pour la semaine du soir de Morges 2020

Mardi 1^{er} au samedi 5 septembre

1) Exigence de base de Swiss Sailing

- Absence de symptômes
- Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
- Respect des distances (1,5m si possible)
- Liste de présence (traçage sanitaire des personnes)
- Désignation d'une personne responsable

2) Plan de protection SNR

- 🇨🇭 **Absence de symptômes** : les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer ni à la partie sportive sur l'eau ni à la partie festive au CNM. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin immédiatement.
- 🇨🇭 **Règles d'hygiène** : le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après les régates, pour se protéger soi-même et protéger son entourage. Le CNM met à disposition des gels désinfectants à l'entrée du périmètre ainsi qu'à chaque point de vente (Bar Juniors, Stand Juniors, Restaurant du CNM, Zone F&B). Des masques sont à disposition aux points de vente si une personne le désire pour la somme de 1 CHF.
- 🇨🇭 **Respect des distances** : Lors des briefings, proclamation de résultats, remises de prix, et restauration, chacun veillera à garder ses distances. Une distanciation sociale de **1,5 m est recommandée**.
- 🇨🇭 **Liste de présence (QR code)**: Les personnes sont considérées en contact étroit lorsqu'elles restent longtemps (plus de 15 minutes) ou de manière répétée à une distance de moins de 1,5 mètre d'une autre personne sans mesure de protection. Un système de traçage via des QR codes a été installé par le CNM. Un agent de la sécurité fera un contrôle d'accès et d'enregistrement à l'entrée du CNM et vous donnera un bracelet du CNM. Ces QR codes seront également installés sur chaque table, chaque point de vente et à l'entrée du CNM. Merci de remplir ce document afin de nous aider à respecter et à éviter une quarantaine au club.
Les données seront conservées durant 2 semaines (soit 14 jours) par la personne responsable de l'événement, Monsieur Axel Bellina
- 🇨🇭 **Personne responsable** : Sur l'eau, le skipper est la personne responsable. Pour la partie régates, et pour la partie à terre, la personne responsable est le président d'organisation de la semaine du soir de Morges, soit Monsieur Axel Bellina

3) Régate

Le nombre de bateaux participant à la régata n'est pas limité. Le nombre de participants (coureurs, comité de courses et comité d'organisation, bénévoles et public) est limité à 300 personnes.

Seuls les bateaux inscrits sur [Manage2Sail](#) ou au secrétariat de course après avoir rempli le formulaire d'inscription peuvent participer aux régates. L'inscription des équipiers est obligatoire.

Le skipper est responsable de communiquer le contenu du présent plan de protection à son équipage et de veiller au respect de celui-ci par l'ensemble des équipiers. Le skipper est également responsable de donner à chacun de ces équipiers le bracelet du CNM afin de repérer toutes les personnes participantes à la régata.

4) A terre

Lors des briefings, proclamation de résultats et remises de prix, chacun veillera à garder ses distances. Une distanciation sociale de 1,5 m est recommandée. Il est interdit de consommer au bar en restant debout. Toute personne étant dans le périmètre de la semaine du soir doit être assise soit sur les chaises et bancs mis à disposition, soit dans le restaurant du CNM ou à la paillote ou soit sur la digue du club.

Les vestiaires et douches sont ouverts pour les régatiers 24H/24 à l'aide d'un code qui vous sera fourni lors de votre confirmation d'inscription. La distanciation sociale est recommandée.

5) Périmètre Club-house

Le restaurant est soumis aux règles édictées par le Conseil Fédéral relatives aux établissements publics. Dès 17H, tout l'espace du CNM est commun à tous à la semaine du soir de Morges. Ceci signifie :

-  L'accès est réservé aux participants à la régata, à leur proche, aux personnes invitées par le CNM, au personnel et au public à condition de respecter le règlement.
-  Il n'y aura qu'un accès (entrée/sortie) au périmètre via l'entrée principale du CNM. Il est donc obligatoire de remplir vos données personnelles grâce au QR Code (voir point 8) pour toutes les personnes accédant au périmètre du Club Nautique de Morges. Un agent de la sécurité fera le contrôle de chacun et vous donnera un bracelet une fois le formulaire rempli.
-  Ce formulaire demande le nom, le prénom l'adresse et le numéro de téléphone de chaque personne
-  Chaque personne porte un marquage distinctif.
-  Dans le périmètre du CNM, une solution de gel hydro alcoolique sera mise à disposition
-  Les tables sont espacées de 1,5 m. Le nombre maximum de personne à table n'est pas prescrit.
-  Le traçage sanitaire doit être conduit sur ce périmètre et conservé pour une durée de 2 semaines (soit 14 jours) par le responsable de la manifestation
-  Le personnel (professionnel ou bénévole) du restaurant et du bar respectera les règles en vigueur dans la restauration. Le personnel sera instruit pour le restaurant par le tenancier et pour celui des stands par la responsable de l'organisation. Le port du masque est obligatoire pour toutes ces personnes lors du service.
-  Les équipages se conformeront aux règles écrites ou orales délivrées par le personnel

6) Divers

Le présent plan de protection est à respecter. En cas de non-respect, sur l'eau comme à terre, le bateau ou le concurrent peut être exclu des régates ainsi que de la manifestation.

Le présent plan de protection est communiqué :

- Via [Manage2Sail](#) lors de l'inscription
- Sur le [site internet du club](#)
- Sur place, au tableau officiel

7) **Mesures générales** : En cas de maladie pendant les deux semaines qui suivent cet événement, le participant s'engage à informer le président d'organisateur par mail (regates-internes@cnmorges.ch).

8) QR Code:



Annexe : Plans d'implantation de la semaine du soir